

DEPARTEMENT: Group Regulation
DATE DE PUBLICATION: 23 mars 2023
DATE D'ENTREE EN VIGUEUR: 27 mars 2023

Document type

EURONEXT NOTICE 1-01

Document subject

ENTREE EN VIGUEUR DES REGLES D'EURONEXT

INTRODUCTION

1. la nouvelle version des Règles d'Euronext entrera en vigueur au moment où se déroulera la migration de Borsa Italiana sur Optiq à compter du lundi 27 mars 2023 pour ce qui concerne les actions et ETF, sous réserve d'une communication d'Euronext reconfirmant la décision de démarrage par Info-flash à l'attention des clients à l'issue du week-end de préparation du démarrage.
2. La présente instruction remplace l'instruction 1-01 telle que modifiée et publiée le 9 novembre 2020.

DETAILS

3. Euronext publie des modifications mineures des Règles d'Euronext dans le contexte de la migration de Borsa Italiana. Dans le cadre de l'intégration, les marchés concernés gérés par Borsa Italiana migreront sur la plate-forme Optiq le 27 mars 2023 pour ce qui concerne les actions et ETF.
4. Le chapitre 1 (dispositions générales) a été modifié afin de prendre en compte l'intégration, principalement dans la section des définitions (section 1.1). Il a également été indiqué que Borsa Italiana ne rentre pas dans le système dit du "marché de référence".
5. Le chapitre 3 (modalités d'accès au marché) a été renforcé, essentiellement pour ce qui a trait aux conditions d'accès sponsorisé, en s'appuyant sur les normes de Borsa Italiana.
6. Le chapitre 4 (règles de négociation des Titres) est légèrement modifié, essentiellement afin de clarifier le champ d'application de certaines catégories d'opérations en dehors du carnet d'ordres central.
7. Le chapitre 9 (mesures applicables en cas de manquement aux Règles) introduit une exemption explicite pour l'activité conduite sur les marchés de Borsa Italiana. Le sujet reste en effet traité de façon particulière par les règles locales de Borsa Italiana (Livre II).

CONTACT

Pour toute question relative à la présente instruction, se rapprocher de regulation@euronext.com